



Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise

Restauration de l'ancienne Sambre au Nouvion en Thiérache



Compte rendu n° 14

Réunion du 30/11/2016

Rédacteur : Jérôme LINDEKENS

Version du document : 0

Diffusé le : 02/12/2016

Titre / société	Abré.	Noms	Tel	Fax	Mail	P	A.E.	A.N.E.	A.C.	D.	Procha in rdv
MAITRISE D'OUVRAGE											
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise	AMO	Mr Geoffrey PACAUD	03 23 20 36 74	03 23 20 36 76	union-des-syndicats@griv.fr	X				X	X
SIABOA	MO	Mr José DUDIN	06 70 05 31 52		syndic.siaboa@akeonet.com		X			X	X
		Mr Raymond PREDHOMME					X				X
		Mr Guy MAILLET				X					X
		Mr Christian LOGEZ					X				
COMMUNE											
Adjoint à la mairie	COM	Mr Jean Pierre CHIMOT			jeanpierre.chimot@sfr.fr		X			X	X
Adjointe à la mairie	COM	Mme Roselyne CAIL					X				X
Service technique		Mr Francis DURAND			francisdurand@lenouvion.com		X			X	X
MAITRISE D'ŒUVRE											
Verdi Ingénierie Picardie	MOE	Jerome LINDEKENS	03 23 05 72 41 06 89 82 29 96	09 72 13 45 60	jlindekens@verdi-ingenierie.fr	X				X	X
ENTREPRISES											
TITULAIRE DES TRAVAUX											
IDverde	IDV	Christophe BRUYERRE	03 27 67 58 09 06 76 86 68 43	03 27 67 58 33	Christophe.bruyerre4@orange.fr	X				X	X
PROCHAINES REUNIONS											
N°	DATE	HEURE	LIEU	OBJET		CONVOCATION					
14	07/12/2016	10h00	Site des travaux	Avancement des travaux		Cf. tableau ci-dessus					

Le compte-rendu de chantier est considéré comme accepté sans réserve s'il n'a pas fait l'objet d'observation écrite avant ou pendant le rendez-vous de chantier suivant.

R1 : premier rappel, R2 : deuxième rappel, R3 : troisième rappel. A l'issue du 3ème rappel, la relance est faite par courrier ; PM : Pour Mémoire

P :	Présent
A.E. :	Absent excusé
A.N.E. :	Absent Non Excusé
A.C. :	Absence Cumulée
D. :	Diffusion

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
----------	---------	---------	----------------------

Etat administratif

AMO	Notification le 07/07/2016 Période de préparation 1 mois Délai de réalisation des travaux : 6 mois		
MOE	OS n°1 de démarrage de la période de préparation des travaux au 22/07/2016 OS n°2 de démarrage des travaux à réaliser au 02/09		AMO IDV

Planning / Avancement

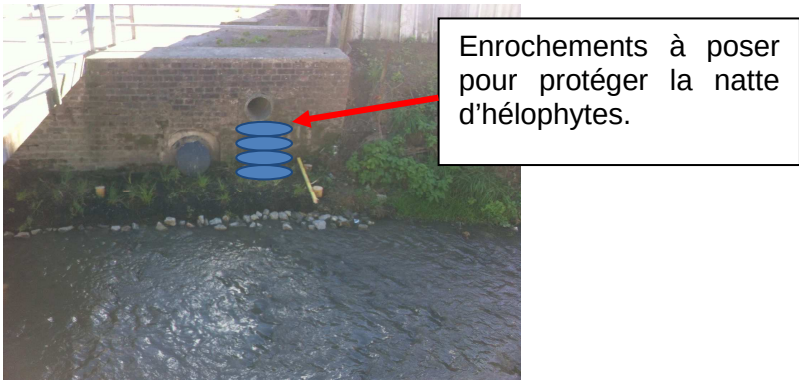
MOE	Banquettes d'Hélophytes réalisées à 100% Enrochements + nappage réalisés à 100% Gabions hauteur 1,50 m et 1,00 m réalisés à 100% Boudins réalisés à 100% Adoucissement des talus réalisés à 90% Aménagement derrière les habitations de la rue Prelette (Cf. photo ci-dessous) est réalisé à 90% Plantations en cours		Tous
-----	--	--	------

**Documents remis**

IDV	Planning Travaux Demandes d'agrément		MOE
IDV	Chiffrage en plus et en moins des adaptations demandées.		AMO MOE
AMO	Avenant technique signé du MO		MOE IDV
IDV	Constat d'huissier		MO

Documents à fournir

--	--	--	--

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
Points Validés			
MOE	AMO demande à IDVERDE de ne pas réaliser à partir du TD15 et TG9 jusqu'en amont de la Sambre les bouturages et les plantations d'hélophytes dans les zones où il est indiqué : - Bouturage (1u/ml) et entretien préalable - Bouturage en poquet (5u/5ml) et entretien préalable - Plantations d'hélophytes (3u/ml) et entretien préalable		IDV AMO
MOE	Le MO attire l'attention sur le nettoyage du chantier qui doit être réalisé à l'avancement. Il demande aussi de faire attention que les branches de la renouée du Japon soient ramassées au plus vite. Pour mémoire	A l'avancement	IDV
MOE	Le lit du cours d'eau sera nettoyé de tout débris étrangers au milieu naturel. Pour mémoire	A l'avancement	IDV
MOE	Les agrafes en bois seront déposées dès qu'il n'y a plus de risque de soulèvement de la natte d'hélophytes. Pour mémoire 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	Aux endroits où il y a un tuyau qui arrive au-dessus des banquettes d'hélophytes, l'entreprise posera des enrochements pour protéger celles-ci. L'entreprise veillera aussi à ce que les clapets fonctionnent correctement après ses travaux. Pour mémoire 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	Les ensemencements seront réalisés avec le mélange des variétés présenté par l'entreprise lors de la réunion du 19/10. Pour mémoire		IDV

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	Afin d'éviter des affouillements importants, il est demandé à l'entreprise de protéger les banquettes au droit des arrivés d'eaux. 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	Les plants d'hélophytes et d'herbacées amphibies (p21 du CCTP) ne sauront plantées qu'en partie basse des boudins. Pour mémoire	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	A chaque mur entrant et sortant l'entreprise plantera un bosquet de Saule. Pour mémoire 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	IDV à titre de geste commercial posera une clôture à mouton en domaine privé et en haut du talus (Cf. photo ci-dessous) afin de protéger les plantations. 	Suivant avancement des travaux	COM

Emetteur	Contenu	Pour le	Intervenant concerné
MOE	La commune a donné son accord pour réaliser la haie champêtre délimitant le chemin rural et le cours d'eau (Cf. photo ci-dessous). 	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	Les boutures de saules ne doivent pas être plantées à la verticale comme indiqué sur la photo ci-dessous  Bouture de saule à replanter à l'horizontale	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	 Assurer la continuité entre la nouvelle banquette et la banquette existante	Suivant avancement des travaux	IDV
MOE	IDV enlèvera la clôture grillagée avec poteau et volet béton du n°10 de la rue des Potasses. Après la dépose l'entreprise procédera au talutage de la berge et à sa plantation.	Avant la fin des travaux	IDV

Points à valider lors de la prochaine réunion

MOE	Avancement des travaux	30/11	TOUS
MOE	Variétés de la haie champêtre	07/12	AMO MO

Sans remarques de la part des participants durant 6 jours, ce compte rendu devient contractuel.